

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 55

Nb de membres votants : 61

(dont 6 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du conseil communautaire du 28 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 septembre 2026, et sous la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Patrick BENIGNAUD, Gilles BERRAT, Chrystelle BEURRIER, Pierre BIGOT, Claude BLANC, Bernard BOURACHOT, Solène CARIGNANT, Céline CHOQUET, Jean-Luc COLLIN, Catherine CORTI, Daniel DAUMUR, Dominique DIAT, Denis EDIER, Franck FORTIN, Sophie GARREL, Didier GAUDRAT, Léopold GODART, Romain GUILLAUME, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Jean Jacques LABUSSIERE, Christian LAFAYE, Thierry LAFARGE, Jérôme LASSOT, Hélène LAVOCAT, Grégory LOTHON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Frédéric PERRAUT, Mickael PERROD, René PINSON, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD, Stéphane RENON, Richard RESSOT, Michel ROTAT, Sylvain ROUX, Maria SCHNEIDER, Alain SOUFFERANT, Ludovic TINET, Jean François TOCANT, Martine TREUILLET, André TRUGE, Isabelle USSEL-MICHAUD, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE, Véronique VOISIN, Jean Philippe ZENNOUCHE

Les conseillers suppléants : Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Isabelle BADIN représentant Guillaume LACROIX, Roland BION représentant Chantal PROBOEUF,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Céline DUPLA à Véronique VOISIN, Thierry IWANOW à Marie France AUGIER, Virginie MESQUITA à Fabrice MARIDET, Bernadette PERICHON à Jean Noël MONIER, Fabrice PISSOCHET à Christelle MARTINET SCHIRCH, Stéphane ROY à Léopold GODART

Absents : Hervé CHOMET, Jean-Louis GUINATIER, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET,

Secrétaire de séance : Pierre BIGOT

N°135 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERE – Equipements sportifs – Appel à projets 2025-26 « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan national « Citoyens du sport » issu du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 ;

Vu l'appel à projets 2025 intitulé « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » du Centre national pour le développement du sport ;

Considérant que l'apprentissage de la natation est un enjeu sécuritaire pour tous les publics et plus particulièrement pour les enfants de 4 à 12 ans ;

Considérant que les activités aquatiques participent à l'attractivité du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire ;

Considérant le plan 2025-2026 des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique » proposé par l'Agence nationale du sport ;

Il est exposé :

Au regard des nombreuses noyades se déroulant chaque année sur le territoire national et pour développer la découverte ainsi que l'aisance aquatique des enfants, l'Agence Nationale du Sport propose depuis plusieurs années des financements dans le cadre de deux dispositifs « J'apprends à nager » pour les 4-6 ans et « l'aisance aquatique » pour les 6-12 ans permettant de proposer des séances gratuites de natation aux enfants sous forme de stage collectif.

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes a été retenue aux appels à projet 2021, 2022, 2023 et 2024 « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique ».

Au vu des résultats positifs des précédentes éditions, il est proposé pour les années 2025-2026 de poursuivre à la piscine communautaire à Dompierre sur Besbre et à titre gratuit :

- **le dispositif « aisance aquatique »** pour les enfants de 4 à 6 ans en organisant 2 stages collectifs de 10 enfants pendant les vacances scolaires (février 2026 et avril 2026), à raison de 8 séances de 40 mn par stage. 2 maîtres-nageurs de l'EPCI seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.
- **le dispositif « j'apprends à nager »** pour les enfants de 6 à 12 ans s'articulant autour de 3 stages collectifs de 15 enfants réalisés sur la période scolaire, à partir de la rentrée scolaire 2025/2026, à raison de 10 séances de 1 heure par stage. Les enseignements se dérouleront les mercredis de 13 heures 30 à 14 heures 30, de septembre 2025 à juin 2026. 2 agents maîtres-nageurs seront présents : 1 pour la surveillance et 1 pour l'enseignement.

Il est précisé qu'en 2025, comme pour 2024, l'enveloppe en Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 310 000 € pour financer les deux dispositifs.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver les modalités d'organisation de ces 2 dispositifs au sein de l'équipement aquatique de Dompierre-sur-Besbre ;
- d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès de l'ANS pour ces 2 dispositifs et à déposer un dossier ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents pour mettre en place ces 2 dispositifs.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le



P.E.C
Le Président,